

Montpellier, le 19 janvier 2004

Récapitulatif des crises gérées par la DDASS en 2003

I – 1 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

• **Pollutions accidentelles**

- déversement accidentel de pesticides sur la commune de Sauclières (12) pouvant avoir un impact sur la prise d'eau de surface dans la Vis alimentant la commune de Saint Maurice de Navacelle-cirque (22/05/2003) ;
- déversement d'eaux usées dans la Mosson pouvant avoir un impact sur la qualité des eaux pompées par Villeneuve les Maguelone et le syndicat du Bas Languedoc (captages de la Lauzette à Saint Jean de Védas) (11/07/2003) ;
- déversement de produits vaisselle dans la Lergue suite à l'incendit d'un camion sous le tunnel de la Vierge à Lodève. Impact possible sur les captages de Clermont-l'hérault, Brignac, Ceyras, Canet et le Pouget. (29/07/2003) ;
- déversement d'acide éthyodiglycolique dans l'Illoivre suite à un accident routier. Impact possible sur les captages situés en aval dans l'Orb (Prise d'eau de surface de Réals alimentant le SIVOM d'Ensérune (colombiers, Quarante, Lespignan, Capestang, Maraussan, Maureilhan et Ramejean, Montady, Montels, Nissan lès Ensérune, Vendres), Cazouls les Béziers ainsi qu'un syndicat audois, captage Perdiguier du SIVOM d'Ensérune, captages de Béziers alimentant Béziers, une partie de Villeneuve lès Béziers, Sauvian, Sérignan, Valras plage, les captages du Syndicat Thézan-pailhès, de Murviel lès Béziers. (18/09/2003).

• **Plan Vigipirate**

- effraction au niveau du réservoir du Truscas du SIVOM Orb et Gravezon alimentant le hameau du Truscas de la commune d'Avène (14/04/2003) ;
- effraction au niveau du réservoir d'Olonzac. (29/09/2003) ;
- effraction au niveau du réservoir de Roujan du syndicat de la Vallée de l'Hérault alimentant la commune de Roujan (28/11/2003).

• **Inondations**

Pluies et inondations du 22 septembre 2003

- impact des pluies au niveau des ouvrages de captage de La Boissière et Grabels ;
- un suivi de la situation d'une quinzaine de communes et d'une dizaine de syndicats est organisé par la DDASS pendant 8 jours.

Pluies et inondations du 24 novembre 2003

- impact des pluies au niveau des ouvrages de captage de Lodève et Saint Thibéry ;
- un suivi de la situation d'une trentaine de communes et d'une dizaine de syndicats est organisé par la DDASS pendant 5 jours.

Pluies et inondations du 3 décembre 2003

- impact des pluies au niveau des ouvrages de captage à proprement parlé des communes de Bessan, Saint Pons de Mauchien et du Syndicat Garrigues Campagnes ;
- rupture de l'alimentation électrique des installations de production du syndicat Florensac Pommerol (5800 personnes) ainsi que du Syndicat de Bas Languedoc (station de pompage de Filliol dont dépend en totalité ou partiellement l'alimentation en eau de près de 140 000 personnes) ;
- un suivi de la situation de plus d'une trentaine de communes et d'une quinzaine de syndicats est organisé par la DDASS pendant 5 jours (153 communes au total) .

• Pénurie d'eau

- Arboras : portage d'eau suite à travaux sur installations de productions d'eau potable plus longs que prévus. (31/01/2003) ;
- Villemagne l'argentière :portage d'eau au hameau de la Gure suite à une panne de la pompe.(29/05/2003) ;
- Taussac la Billière : destruction volontaire de l'adduction de la source Fontête. (01/07/2003) ;
- Vendres : casse de l'adduction alimentant le Grau de Vendres (via des installations situées dans l'Aude) (21/07/2003) ;
- Carlenca et Levas : panne et casse de la pompe puis destruction du forage (pompe tombée et fond et irrécuprable). (15/12/2003) ;
- **Sécheresse** estivale : nombreuses communes concernées, situation ayant nécessité de nombreux portages d'eau, la mise en service provisoire de ressources supplémentaires, etc.

I – 2 - EPIDEMIE DE LEGIONELLOSE

Entre le 15 juillet et le 12 août 2003, 31 cas de légionelloses ont été recensés. Tous résidaient, travaillaient ou étaient passés au centre ville de Montpellier dans les 10 jours précédant le début de leur maladie. L'enquête épidémiologique initiée par la DDASS et la cellule interrégionale d'épidémiologie a orienté la recherche de l'origine de l'épidémie vers des sources environnementales telles que les tours aéroréfrigérantes (TAR). Un travail interministériel en relation avec la DRIRE a été mené pour investiguer toutes les sources potentielles de légionelles.

De nombreux contrôles ont été réalisés au niveau des TAR mais aussi au niveau du réseau public d'adduction d'eau, des fontaines publiques, des installations sanitaires chez les malades, ou sur leur lieu de travail ou en établissement de soins.

L'arrêt de l'épidémie a coïncidé avec l'arrêt des TAR et leur désinfection.

I – 3 - TRAITEMENT DES DECHETS

• Incidents

- 20 février 2003 : feu de déchets dans la fosse de réception de l'usine d'incinération OCREAL de Lunel-Viel ;
intervention des pompiers pour désenfumage ;
aucune conséquence
- 14 et 22 juin 2003 : feu de déchets sur le centre de stockage OIKOS à Villeveyrac ;
intervention des pompiers ;
remplacement du compacteur.
- 11 octobre 2003 : feu de déchets dans la fosse de réception de l'usine d'incinération OCREAL de Lunel-Viel ;
intervention des pompiers ;
arrêt des apports de déchets pendant 5 jours pour vidage et inspection de la fosse.

- **Recherche des causes**

Dans ces différents cas, de même qu'à Narbonne, des fusées de détresse maritimes périmées sont suspectées comme étant la cause des départs de feu.

I – 4 - Air

- **Veille permanente** (par téléphone portable dédié) pour la gestion en relation avec AIR-LR des procédures d'information et d'alerte en cas de pic de pollution de l'air.

I – 5 Toxi-infections alimentaires liées à la consommation d'huîtres de l'étang de Thau.

II – PARTICIPATION A LA GESTION DE CRISE MEDIATIQUE OU REPONSE AU QUESTIONNEMENT D'ASSOCIATIONS OU DE LA POPULATION

1 – Impact des pesticides sur les malformations génitales des petits garçons. (en relation avec l'arsenic du Moulin de Lodève). Intervention médiatique du Professeur Sultan.

2 – Sollicitation d'habitants en cas de qualité d'eau non potable sur des petites collectivités.

3 – Sollicitation d'une association de Lattes sur l'impact sanitaire de la décharge du Thôt.

III – PRIORITES 2004 DANS LE DOMAINE SANTE-ENVIRONNEMENT DE LA DDASS

Des actions prioritaires à conduire pour les cinq prochaines années dans le domaine santé-environnement sont en cours de définition par l'AFSSE.

Le gouvernement doit en effet arrêter au printemps 2004 un plan national santé-environnement qui associe le Ministre du Travail et de la Solidarité, le Ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées et le Ministre de l'Ecologie et du développement durable.

Parallèlement, le Ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées a élaboré un projet de circulaire relative aux missions des DRASS et des DDASS. Une part importante de ces missions s'effectuent dans un cadre interministériel.

Trois grands blocs de missions sont identifiés :

1 – La lutte et prévention des risques pour la santé humaine vis à vis des produits susceptibles d'être ingérés (eau – aliments).

- En 2004, rentre en application une nouvelle réglementation dans le domaine de **l'eau potable** qu'il conviendra de faire connaître et de mettre en œuvre. Cette réglementation modifie la base de contrôle sanitaire réalisé par l'Etat (certaines limites de qualité sont plus sévères : plomb, arsenic, turbidité...) et tend à responsabiliser les élus et les sociétés fermières et à développer la surveillance par le responsable de la distribution d'eau.
- Dans l'Hérault, pour mieux gérer les situations de crise, un outil cartographique est en cours de finalisation en début d'année 2004 pour accéder aux données et à la cartographie des distributions d'eau.

2 - Protection de la population dans les espaces clos (habitat, établissements de soins)

- l'Hérault ainsi que les autres départements sont pilotes pour la mise en œuvre d'un plan d'éradication de l'**habitat indigne** et mettre en œuvre les dispositifs de la loi SRU. Ce travail est réalisé conjointement avec la DDE.
- **Saturnisme** : l'ensemble du département de l'Hérault a été défini par arrêté préfectoral comme zone à risque vis à vis du plomb (peintures). Dans ce cadre, la DDASS reçoit tous les états des risques positifs (1900 dossiers par an) vis à vis du plomb dans l'habitat qui doivent être réalisés par des opérateurs privés et qui sont joints à l'acte de vente de tout bien antérieur à 1948. Pour les biens présentant un risque d'accessibilité au plomb la DDASS invite les propriétaires à entreprendre les travaux pour supprimer ce risque. En cas de présence d'enfants ou de cas de saturnisme des mesures d'urgence devront être mises en œuvre.
- Prévention des **légionelloses dans les établissements de santé**. Des actions de contrôles seront réalisées en 2004 pour vérifier l'application de la réglementation et des recommandations du Ministère de la Santé vis à vis de ce risque dans les établissements de soins.

3 – Protection de la population dans son environnement extérieur

- Suite à l'épidémie de légionelloses sur Montpellier un **plan d'action légionellose** a été élaboré en fin d'année 2003 entre DRASS-DRIRE-DDASS. Plusieurs groupes de travail (réglementation, élaboration d'outil informatique cartographique de repérage des tours, participation au recensement des tours) associent la DDASS de l'Hérault.
- **Air** : La DDASS participe à la définition et à la mise en œuvre des procédures liées au pic de pollution atmosphérique. L'arrêté préfectoral relatif à ces procédures doit être actualisé pour intégrer des mesures d'urgence en cas d'alerte.
- **Déchets** :
L'étude d'impact sanitaire de la décharge du Thôt doit être reçue et examinée par la DDASS en 2004.
Le projet de traitement des déchets par torche à plasma qui concerne la zone ouest de l'Hérault ainsi que le dossier de l'unité de méthanisation et le dossier du nouveau centre de stockage des déchets ultimes de l'agglomération de Montpellier seront à instruire durant l'année 2004.